



COMITÉ RÉGIONAL DE VOL À VOILE DE BRETAGNE

Adresse : 9 rue de la Châtaigneraie - 35170 Bruz

Association Loi 1901 affiliée FFVV

Email : info@planeur-bretagne.fr

SIREN : 448.310.946

Web : www.planeur-bretagne.fr

Agrément Sport : 04 35 S 99



Ascendance 2009-2012



Plan de développement

Présenté par



Comité Régional de Vol à Voile de Bretagne

*Le CRVVB est une association type « loi 1901 »
représentant en Bretagne la Fédération Française de Vol à Voile
reconnue d'utilité publique par décret du 7 octobre 1980.*

Comité Régional de Vol à Voile de Bretagne

9 rue de la Châtaigneraie

35170 BRUZ

Tel : 06 14 48 38 76

Email : info@planeur-bretagne.fr

Web : <http://www.planeur-bretagne.fr>



Fédération Française de Vol à Voile

29 rue de Sèvres

75006 PARIS

Tel : 01 45 44 04 78

Email : info@ffv.org

Web : <http://www.ffv.org>





Synthèse

Plan "Ascendance 2009-2012"



Le Vol à Voile, sport technologique et écologique, est en plein développement en Bretagne depuis 8 ans, avec un doublement du nombre de pratiquants.

L'Olympiade 2009-2012 doit permettre de gérer cette croissance en élargissant encore les publics visés et en renforçant les clubs en particulier sur leur capacité de formation.

Le Comité Régional et l'ETR de Vol à Voile ont un rôle charnière à jouer dans le contexte du déménagement de l'un des deux clubs bretons à Saint-Sulpice des Landes

- **S'ouvrir à de nouveaux publics :**
 - **Jeunes scolarisés :** développer les classes aéroplaneurs et les passerelles vers les carrières aéronautiques
 - **Handisport :** faire découvrir le vol en planeur aux personnes handicapées et permettre aux personnes en fauteuil de passer leur brevet de pilote
 - **Féminines :** proposer de nouvelles formules de pratique et renforcer le rôle des femmes à la direction des clubs
 - **Famille :** développer les actions « sport en famille »
- **Aider les clubs :**
 - **Renfort club :** accroître les capacités de promotion et de formation
 - **Réussir le déménagement** de Saint-Sulpice des Landes
 - **Développer la voltige** en planeur
 - **Soutenir la création de nouveaux sites de pratiques** (ex : Dinan)
 - **Aider les clubs à améliorer leurs capacités d'accueil**
- **Développer durablement notre sport de nature :**
 - **Encourager le décollage au treuil**, écologique et économique
 - **Préserver l'espace aérien** accessible aux planeurs
- **Faciliter l'accès au sport de haut niveau :**
 - **Accompagner les Espoirs Bretons** aux championnats de France Junior
 - **Développer les activités post-brevets**
 - **Confier un planeur à un groupe de jeunes**
- **Former les futurs cadres :**
 - **Augmenter le nombre d'instructeurs** en Bretagne
 - **Confier un planeur à une association de jeunes**





Plan "Ascendance 2009-2012"



Sommaire

1. PRESENTATION DU CONTEXTE	4
1.1 QU'EST-CE QUE LE VOL A VOILE ?	4
1.2 LE VOL A VOILE EN BRETAGNE.....	5
2. THEME 1 : S'OUVRIR A DE NOUVEAUX PUBLICS	7
2.1 JEUNES SCOLARISES	7
2.1.1 <i>Classes aéroplaneurs</i>	7
2.1.2 <i>Brevets d'Initiation Aéronautique</i>	7
2.1.3 <i>Objectifs</i>	7
2.1.4 <i>Besoins</i>	7
2.2 HANDISPORT	8
2.2.1 <i>Objectifs</i>	8
2.2.2 <i>Besoins</i>	8
2.3 FEMININES.....	9
2.3.1 <i>Objectifs</i>	9
2.3.2 <i>Besoins</i>	9
2.4 FAMILLE.....	9
2.4.1 <i>Objectifs</i>	9
2.4.2 <i>Besoins</i>	9
3. THEME 2 : AIDER LES CLUBS	10
3.1.1 <i>Objectifs</i>	10
3.1.2 <i>Besoins</i>	10
4. THEME 4 : DEVELOPPER DURABLEMENT NOTRE SPORT DE NATURE	11
4.1.1 <i>Objectifs</i>	11
4.1.2 <i>Besoins</i>	11
5. THEME 5 : FACILITER L'ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU :	12
5.1.1 <i>Objectifs</i>	12
5.1.2 <i>Besoins</i>	12
6. THEME 6 : FORMER LES FUTURS CADRES	13
6.1 CADRES INSTRUCTEURS	13
6.2 CADRES DIRIGEANTS	13
6.2.1 <i>Objectifs</i>	13
6.2.2 <i>Besoins</i>	13
7. BUDGET PREVISIONNEL	14
7.1 FONCTIONNEMENT	14
7.2 ACQUISITIONS	14
7.2.1 <i>Handiplaneur</i>	14
7.2.2 <i>Planeur « Groupe jeune » et haut niveau</i>	14
8. CONTACTS	15



1. PRESENTATION DU CONTEXTE

1.1 Qu'est-ce que le Vol à Voile ?

Vous souhaitez surfer sur les nuages et voler libre comme un oiseau?

Le Vol à Voile est le sport dont vous rêvez.

Le planeur vole sans moteur en utilisant les courants de l'atmosphère pour rester en l'air et se déplacer. Le record du Monde est aujourd'hui de plus de 3000km en un seul vol à 200km/h de moyenne, sans moteur, sans aucun rejet de CO2 !

Du vol d'initiation à la compétition en passant par la formation et la pratique de loisir, les associations et leurs instructeurs diplômés d'Etat vous accueillent tout au long de l'année.

Après une vingtaine d'heures de formation en biplace, vous effectuerez vos premiers vols seuls à bord. La pratique de ce sport peut commencer dès 14 ans.



Forme ultime du vol, la pratique du vol en planeur véhicule à la fois des valeurs éducatives et sportives. Le respect de l'environnement et l'entraide entre pratiquants sont des qualités nécessaires à la pratique.

De nombreuses carrières aéronautiques sont nées grâce à la pratique du planeur : pilotes, ingénieurs, mécaniciens, etc. Des milliers de licenciés de tous âges pratiquent ce sport chaque semaine, pour le plaisir du vol ou pour la performance sportive.

Les associations vélivoles sont un atout pour le développement local. Elles mettent en valeur une région et participent au développement touristique.

La pratique est beaucoup plus accessible qu'on ne l'imagine aussi bien techniquement que financièrement. En Bretagne, les jeunes peuvent passer leur brevet de pilote de planeur pour moins de 400 Euros, aides de la fédération déduites.

Le Vol à Voile : un sport pour tous !

1.2 Le Vol à Voile en Bretagne

L'Aéronautique est née en Bretagne. C'est en effet sur la plage de Tréfeuntec (Finistère) qu'en 1856 Jean-Marie Le Bris s'est envolé pour la première fois au monde à bord de son aéronef sans moteur baptisé « La Barque Ailée ». Aujourd'hui les planeurs parcourent plus de 1000km au départ de notre région.



Fédération :	Comité Régional de Vol à Voile de Bretagne (CRVVB) de la Fédération Française de Vol à Voile (FFVV)
Ministères de tutelle :	Ministère de la Jeunesse et des Sports : le Vol à Voile est reconnue comme sport de haut niveau. Ministère des Transports : il régle la formation, le suivi des pilotes, des planeurs et l'espace aérien.
Organisation type :	Le Vol à Voile se pratique dans des associations. Il existe deux clubs bretons : à Ploërmel (« Planeurs de Brocéliande ») et Rennes (« ACRIV ») Les aéroclubs sont 100 % propriétaires de leurs avions et matériels. Ils sont locataires de leurs locaux et hangars. Ils paient des droits d'usage des aérodromes au profit de leurs membres.
Pratiquants :	193 licenciés bretons en 2008 (+54% en 4 ans). Budget annuel moyen : 1000 Euros 611 personnes ont effectué un vol d'initiation planeur en Bretagne durant l'année 2008. Le plus jeune licencié a 14 ans et le plus âgé 75 ans (il n'y a pas de limite d'âge). 51% ont moins de 25 ans. Les féminines représentent 9% des pratiquants.
Encadrement :	L'encadrement est effectué par des instructeurs habilités par la Direction Générale de l'Aviation Civile (Ministère des Transports). Ils obtiennent par équivalence le Brevet d'État d'Éducateur Sportif 2^{ème} degré (Ministère de la Jeunesse et des Sports). Les instructeurs forment les nouveaux pratiquants et assurent le maintien des compétences des licenciés. Les instructeurs participent également au Brevet d'Initiation Aéronautique décerné par l' Education Nationale aux jeunes collégiens/lycéens. La formation d'un instructeur nécessite quatre ans de pratique et coûte environ 10 000 Euros. Depuis 2006 l'Equipe Technique Régionale de Bretagne forme les instructeurs de Bretagne et d'autres régions (proximité, baisse des coûts).
Lieux de pratique :	Les planeurs décollent à partir d'aérodromes ou de vélisurfaces. Ensuite ils utilisent l'espace aérien disponible. Pour les vols sur la campagne, des conditions météorologiques minimales d'ensoleillement sont nécessaires. La Bretagne offre une aérologie et des paysages exceptionnels.
Activités:	Vols de distance, de vitesse, de durée, et de gain d'altitude Statistiques 2008 en Bretagne : <ul style="list-style-type: none"> • 4250 heures de vol • 362 journées de vol • 193 licenciés à la FFVV • 29 personnes ont effectué leur premier vol solo • 29 brevets de pilote de planeur ont été délivrés • 116 000km ont été parcourus en vol sur la campagne, soit presque 3 fois le tour du globe Participation aux compétitions régionales, nationales et internationales et meetings. Initiations au pilotage : plus de 600 vols d'initiation par an
Moyens utilisés :	Matériel : <ul style="list-style-type: none"> • 30 planeurs dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ 9 planeurs biplaces écoles ○ 2 motoplaneurs écoles • Moyens de lancement : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 treuil électrique (Planeurs de Brocéliande – Ploërmel, 2eme exemplaire en France) ○ 1 avion remorqueur (ACRIV-Rennes), • La Bretagne est la première région française dont la flotte est totalement équipée de dispositif de sécurité anti-collision FLARM Encadrement : <ul style="list-style-type: none"> • 15 instructeurs bénévoles (dont 2 formés en 2008 par l'ETR Bretagne) • 3 instructeurs salariés par les associations : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 emploi plein temps pour le Comité Régional (depuis le 1^{er} mars 2007) ○ 1 emploi saisonnier pour les Planeurs de Brocéliande (Ploërmel) ○ 1 emploi plein temps pour l'ACRIV (Rennes) • 15 arbitres (« commissaires sportifs ») et 1 « juge voltige international »

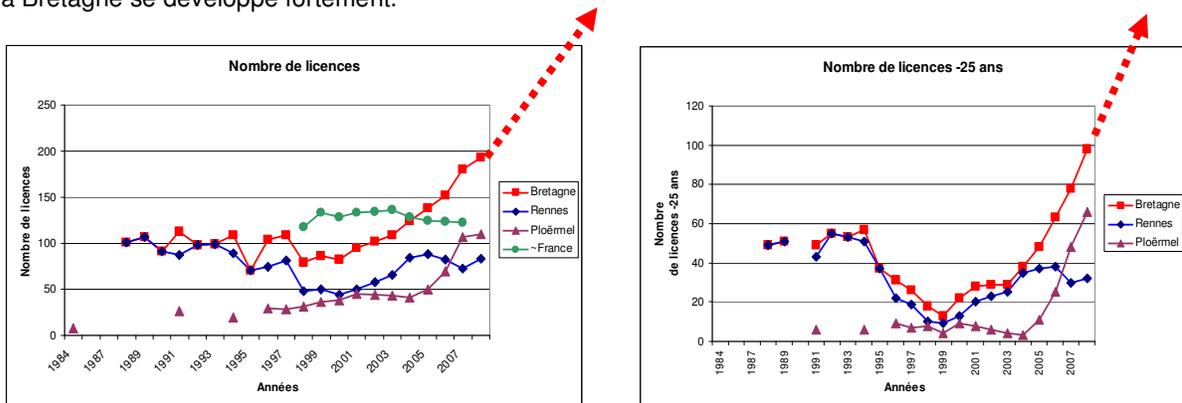


	<ul style="list-style-type: none"> => Regroupés dans l'Equipe Technique Régionale de Bretagne
Sites Régionaux :	 <p>Le déménagement de la section planeur de l'ACRIV de Rennes-Saint Jacques vers Saint-Sulpice des Landes et l'extension de l'aérodrome de Ploermel-Loyat sont primordiaux pour le développement régional.</p> <p>La progression de l'activité à Ploërmel-Loyat est exemplaire (baisse des coûts, promotion, opérations jeunes). L'aérodrome de Ploërmel-Loyat est le seul centre de formation instructeur du Grand-Ouest.</p> <p>D'autres sites pourraient exploiter en Bretagne, comme l'aérodrome de Dinan où la vol à voile a été pratiqué durant des décennies. La demande est réelle puisque de nombreux pratiquants viennent de partout en Bretagne pour voler à Rennes ou Ploërmel.</p>
Haut niveau :	<p>La Bretagne compte en 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Sportif de Haut Niveau (catégorie Sénior) 6 Espoirs 2 Espoirs fédéraux

Le Comité Régional de Vol à Voile de Bretagne est membre fondateur de l'Union des Sports Aériens de Bretagne (USAB) regroupant l'ensemble des pratiques sportives aériennes dans notre région.

- L'exception bretonne -

Dans un contexte national difficile, une région affiche des résultats singuliers du point de vue du Vol à Voile : la Bretagne se développe fortement.



Grâce au plan de relance de la FFVV initié en 2007, la Bretagne a monté un projet pionnier : la classe de seconde aéroplaneur. Au lycée La Mennais de Ploërmel, 16 élèves par an choisissent en option la découverte de l'aéronautique et apprennent à piloter un planeur pour moins de 300 Euros. Un projet similaire est en cours au lycée de Bain de Bretagne.

2. THEME 1 : S'OUVRIR A DE NOUVEAUX PUBLICS

2.1 Jeunes scolarisés

Le Vol à Voile étant le plus accessible des sports aériens, la proportion de jeunes y est très forte. Nombreux sont ceux qui se servent de ce sport comme d'un tremplin vers les carrières aéronautiques.

Mais le Vol à Voile n'est pas qu'un atout vers ces métiers. C'est un accélérateur de maturité qui sensibilise tous les jeunes à qui des responsabilités importantes sont confiées (sécurité des vols, inspections des planeurs, etc).

Les actions présentées ci-dessous constituent des partenariats innovants. Plus de la moitié des pratiquants dans les clubs de vol à voile bretons sont des jeunes. La synergie entre les actions scolaires et l'activité classique des clubs a un effet « boule de neige » sur le recrutement.

2.1.1 Classes aéroplaneurs

C'est ce qu'a compris bien le Lycée La Mennais de Ploërmel en créant la première classe aéroplaneur en 2007. 16 élèves de secondes regroupés dans une demi-classe suivent les cours théoriques et pratiques pour passer leur brevet de pilote de planeur durant l'année scolaire. Ce projet s'inscrit dans le programme pédagogique mené de concert avec l'ensemble du corps enseignant (le professeur de physique aura un support de choix pour expliquer les forces, en mathématiques les vecteurs seront plus facilement assimilés, etc).



Suivant l'exemple de Ploërmel, le lycée Jean Brito de Bain de Bretagne étudie la création d'une classe aéroplaneur à la rentrée 2009-2010, ce qui coïnciderait avec l'ouverture de la plate-forme de vol à voile de Saint-Sulpice distante de 10 kilomètres. Ceci est considéré comme stratégique pour la réussite du déménagement du club de Rennes.

2.1.2 Brevets d'Initiation Aéronautique

Par ailleurs les instructeurs de vol à voile de Bretagne dispensent les cours du Brevet d'Initiation Aéronautique dans plusieurs collèges et lycées (Redon, Saint-Jacques de la Lande, Ploërmel, Bain de Bretagne). Il s'agit d'un diplôme français délivré conjointement par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT), en charge des Transports, par celui de l'Éducation nationale. Il sanctionne une culture générale dans le domaine aéronautique et permet d'obtenir une bourse pour passer son brevet de pilote de planeurs

2.1.3 Objectifs

- Développer deux classes aéroplaneurs en Bretagne : Ploërmel et Bain de Bretagne
- Organiser les cours du Brevet d'Initiation Aéronautique dans 4 établissements

2.1.4 Besoins

Pour permettre la mise en place de ces actions dans les établissements scolaires, la présence de bénévoles et d'un animateur régional professionnel est requise. Il nous faut pérenniser cet emploi.

Pour que les aspects financiers ne soient pas un frein à l'inscription en classe aéroplaneur, il est nécessaire de subventionner l'inscription et les vols.

2.2 Handisport

Faute d'un matériel adapté, une population ne peut aujourd'hui apprendre à voler en planeur en Bretagne: les handicapés.

Pourtant grâce à un planeur spécialement équipé, les paraplégiques peuvent apprendre à piloter et voler seul. Dans le ciel, le handicap disparaît totalement.



De nombreuses personnes handicapées ont fait part de leur motivation à voler en planeur dans notre région. Pour répondre à cette attente légitime, la Bretagne doit se doter d'un planeur école disposant d'un malonnier (système remplaçant l'usage des jambes pour le pilotage), pour un budget prévisionnel de 62 500 Euros. Dans un second temps, il sera nécessaire de renforcer la flotte handiplaneur avec d'autres biplaces et monoplaces équipés.

L'objectif du projet « Handiplaneur Bretagne » est triple et s'inscrit dans la volonté de rendre encore plus accessible la vol à voile au plus grand nombre :

- **Initier un maximum de personnes handicapées au vol en planeur** : au travers de stages de découvertes déjà en place avec le comité handisport Bretagne
- **Permettre aux paraplégiques d'être formés au pilotage et de voler seul** : en pratiquant dans les associations
- **Offrir des coûts de pratique aux handicapés identiques à ceux des valides** : en ne répercutant pas le surcoût induit par l'équipement spécifique

Pour répondre à cette attente, le Comité Régional de Vol à Voile s'engage, avec l'appui de la Fédération Française et des clubs bretons, a inséré dans ses plans d'actions des stages d'initiation et de formation dédiés aux handicapés. L'animateur régional de l'ETR Vol à Voile sera en charge de l'exécution de ces actions handisport.

2.2.1 Objectifs

- Acquérir le premier planeur équipé de malonnier en Bretagne
- Former les premiers brevetés pilote planeur
- Organiser des stages de découverte dédiés aux handicapés

2.2.2 Besoins

Pour réaliser ces actions, il est nécessaire d'utiliser un planeur biplace adapté permettant d'emmener des passagers et disposant aussi d'un malonnier. Aucun planeur utilisé à ce jour en Bretagne ne peut être équipé de ce dispositif. Il est donc nécessaire d'en acquérir un.

Le vol à voile breton n'ayant pas les moyens d'acheter sur fonds propres un planeur biplace avec malonnier, le Comité Régional sollicite l'aide de différents partenaires au travers de ce dossier afin de ne pas reporter le coût sur les pratiquants dont fera partie le public handicapé.

2.3 Féminines

La part de féminines dans le vol à voile breton s'établit à 9% ce qui est dans la moyenne nationale. Nous devons augmenter cette proportion en diversifiant l'offre et en adaptant les formules de pratiques aux souhaits des féminines.

Pour inventer ces nouvelles méthodes il est nécessaire d'avoir des féminines s'impliquant :

- au niveau des directions des associations : les clubs doivent veiller à la mixité de conseils d'administration
- dans la pratique : les féminines doivent être encouragées à voler plus et à devenir instructeur



2.3.1 Objectifs

- Mettre en place des correspondantes féminines dans chaque club
- Veiller à la mixité des conseils d'administration des clubs
- Proposer de nouveaux modes de pratiques (regroupements et stages dédiés aux féminines)
- Au moins 5 féminines doivent avoir obtenu leur qualification campagne

2.3.2 Besoins

Pour que les aspects financiers ne soient pas un frein à la progression du niveau de pratique des féminines, il est nécessaire de subventionner leur pratique

2.4 Famille

Le Vol à Voile est un sport nécessitant beaucoup de temps, ce qui induit sans doute une pratique individuelle non familiale.

Au travers d'un accueil chaleureux et organisé, les familles peuvent venir sur les aérodromes pratiquant le vol à voile pour profiter du spectacle et pratiquer.

2.4.1 Objectifs

- Participer aux journées du « Sport en famille »

2.4.2 Besoins

Les clubs devront se doter de structures d'accueils pour les familles (jeux pour les enfants, animateurs, aire de pique-nique).

3. THEME 2 : AIDER LES CLUBS

Le développement du Vol à Voile en Bretagne passe par celui des clubs, d'autant qu'il n'existe que deux lieux de pratique.

Le Comité Régional et l'Equipe Technique Régional doivent renforcer les capacités des clubs sur deux aspects :

- **La promotion** : participation aux événements permettant de faire connaître l'activité,
- **La formation** : l'augmentation du nombre de pratiquants se traduit par une augmentation du nombre d'élèves pilotes. Il est nécessaire d'accroître les capacités de formation, en formant de nouveaux instructeurs et en mutualisant les moyens.



L'activité planeur du club de Rennes sera totalement délocalisée à Saint-Sulpice des Landes en 2010. C'est un challenge à relever pour que l'activité se maintienne et croisse malgré l'éloignement de 30km. L'ETR doit apporter son savoir-faire en termes de moyens de lancement, de gestion d'activité et de formation, en préparation du déménagement et une fois sur place.

Dans l'optique d'une diversification des activités, la pratique de la voltige est demandée par une proportion importante des licenciés.

D'autres aérodromes bretons sont susceptibles d'accueillir une activité vol à voile (ex : Dinan). L'ETR jouera pleinement son rôle d'accompagnement.

Que ce soit pour recevoir les nouveaux publics (scolaires, handicapés, familles), les pratiquants toujours plus nombreux ou organiser des rencontres sportives, il est indispensable que les clubs disposent de facilité d'accueil et d'hébergement qui font défaut. Le Comité Régional aidera les associations dans cette démarche.

3.1.1 Objectifs

- Réussir le déménagement des planeurs rennais à Saint-Sulpice
- Former plus grâce à l'ETR
- Mettre en place une activité voltige
- Aider la création de nouveaux sites de pratiques (ex : Dinan)
- Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement

3.1.2 Besoins

L'animateur régional a un rôle clé dans ce développement à la fois en tant qu'instructeur, mais aussi de formateur d'instructeur. Il doit pouvoir répondre aux besoins d'accompagnement des clubs sans que cela ne se traduise par une augmentation des coûts de pratique.

Le soutien des collectivités locales est indispensable afin de :

- Conserver un espace aérien utilisable par les planeurs,
- Obtenir des conditions d'accueil et d'hébergement permettant le développement de l'activité.

4. THEME 4 : DEVELOPPER DURABLEMENT NOTRE SPORT DE NATURE

Le Vol à Voile allie sans pareil technologie et respect de l'environnement. Le patrimoine naturel breton est parfaitement mis en valeur lorsqu'il est contemplé à bord d'un planeur silencieux, n'utilisant aucun moteur et ne rejetant aucun gramme de CO₂.



Le club de Ploërmel a été le deuxième en France à opter pour un treuil électrique pour le décollage des planeurs. Ce mode de lancement est plus respectueux pour l'environnement et plus économique. Il s'agit d'une parfaite illustration du développement durable dans un sport de pleine nature. Les modes de lancement modernes doivent être privilégiés durant cette Olympiade.

Si les pilotes de planeur sont soucieux du respect de l'environnement, il faudra aussi que l'Administration veille à préserver leur terrain de jeu de ce sport. L'espace aérien auquel ont accès les planeurs en Bretagne s'est considérablement restreint ces dernières années et à ce jour l'impact du nouvel aéroport nantais à Notre-Dame-des-Landes est inconnu.

4.1.1 Objectifs

- Développer les moyens de lancement moderne et encourager le décollage au treuil, écologique et économique
- Préserver l'espace aérien accessible aux planeurs

4.1.2 Besoins

Pour utiliser partout en Bretagne un treuil, il est nécessaire de former les pilotes à ce mode de lancement et d'acquérir sur chaque plate-forme un treuil et les outils associés (golfette et voiture à faible consommation pour remonter les câbles).

Le Vol à Voile et les sports aériens doivent recevoir le soutien des collectivités locales pour que l'espace aérien soit accessible à tous.

5. THEME 5 : FACILITER L'ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU :

Le Vol à Voile Breton compte depuis toujours des sportifs au plus haut niveau. Mais depuis 10 ans il n'y avait plus de jeunes représentant les clubs bretons aux Championnats de France Junior, tremplin vers le très haut niveau.

La tendance est en train de s'inverser grâce aux actions de l'ETR. Ces actions de promotions sportives dites « post-brevet » doivent s'intensifier :

- Cours théoriques hivernaux,
- Organisation de sprints,
- Emulation sportive



Il est à noter qu'à ce jour aucune plate-forme en Bretagne ne peut accueillir de championnat de Vol à Voile : la piste de Ploërmel-Loyat est trop étroite et l'activité commerciale de l'aérodrome de Rennes Saint-Jacques ne permet qu'un accès limité. Avec les travaux d'agrandissement de Ploërmel-Loyat et la construction de Saint-Sulpice, la Bretagne sera en mesure d'organiser des championnats d'envergure nationale.

5.1.1 Objectifs

- Créer une équipe régionale participant aux championnats de France, en particulier les Juniors, et disposant d'un planeur régional
- Organiser des championnats en Bretagne
- Développer les activités sportives post-brevets

5.1.2 Besoins

Les coûts de participation aux championnats de France sont un frein pour les plus jeunes. Il faut faciliter leur participation en réduisant les coûts, les aidant et en leur fournissant un planeur régional.

Le Comité Régional a besoin du soutien de ses partenaires pour organiser des championnats d'envergure en Bretagne.

6. THEME 6 : FORMER LES FUTURS CADRES

6.1 Cadres instructeurs

Pour former les futurs adhérents, il est nécessaire d'accroître fortement le nombre d'instructeurs planeurs dans nos clubs bretons. Il s'agit là du point clé pour le développement du Vol à Voile en Bretagne.



Les instructeurs étant en très grande majorité des bénévoles, les coûts et contraintes de formation doivent être aussi souples que possibles.

L'ETR de Vol à Voile de Bretagne est en mesure de former totalement les candidats instructeurs, en fonction de leur disponibilité et à proximité de leur domicile (Ploërmel-Loyat est l'unique centre de formation des instructeurs du Grand-Ouest). Cette capacité de formation doit être utilisée au niveau régional et national.

6.2 Cadres dirigeants

Les jeunes d'aujourd'hui sont les dirigeants de demain. Il est important de leur confier très tôt des responsabilités dans notre mouvement.

Suivant l'exemple d'autres régions, la Bretagne doit mettre en place un « groupe jeune » auquel sera confié un planeur. Il permettra aux jeunes de participer à des compétitions (cf §5) et d'organiser des événements dynamisant l'activité.

6.2.1 Objectifs

- Développer la formation régionale d'instructeurs en Bretagne
- Créer un « groupe jeune » disposant d'un planeur
- Développer les partenariats avec les associations de jeunes pilotes
- Former les jeunes à la prise de responsabilité

6.2.2 Besoins

La formation d'instructeurs en Bretagne est coordonnée par notre animateur régional. Son emploi doit être pérennisé sans augmentation des coûts de pratique.

Le « groupe jeune » aura besoin d'un planeur permettant la participation à des compétitions et rencontres. Ce besoin est à mutualiser avec le §5 Accès au haut niveau.

7. BUDGET PREVISIONNEL

7.1 Fonctionnement

		2009	2010	2011	2012
Recettes	CNDS (Plan d'actions)	14 800,00 €	12 500,00 €	13 000,00 €	13 500,00 €
	CNDS (Sport-Emploi)	7 000,00 €	4 000,00 €	2 500,00 €	- €
	CNDS (Vacations)	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	Région Bretagne (Convention d'objectifs)	4 000,00 €	4 500,00 €	5 000,00 €	5 500,00 €
	FFVV (aide au comité régional : structuration)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Cotisation clubs	1 900,00 €	1 800,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
	Activité stage facturable (emploi)	25 000,00 €	26 000,00 €	27 000,00 €	28 000,00 €
	Suivi de navigabilité (emploi)	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	Total recettes	64 700,00 €	64 800,00 €	65 400,00 €	64 900,00 €
Dépenses	Emplois	40 000,00 €	41 000,00 €	42 000,00 €	43 000,00 €
	Coût annuel planeurs (dont remboursement prêt FFVV)	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
	Fonctionnement+Investissement	18 200,00 €	17 300,00 €	16 900,00 €	15 400,00 €
	Total dépenses	64 700,00 €	64 800,00 €	65 400,00 €	64 900,00 €

7.2 Acquisitions

7.2.1 Handiplaneur

Acteurs	Participation	Euros TTC	
Conseil Régional de Bretagne	25%	15 645,75 €	Autofinancement
Conseils Généraux 22, 29, 56 et 35	15%	9 387,45 €	
CNDS Equipement	5%	3 129,15 €	
Sponsors, mécènes et fondations	35%	21 904,05 €	
Fédération Française de Vol à Voile	10%	6 258,30 €	
Comité Régional de Vol à Voile de Bretagne	10%	6 258,30 €	
Budget total projet "Handiplaneur Bretagne"	100%	62 583,00 €	

7.2.2 Planeur « Groupe jeune » et haut niveau

Le CRVVB s'est porté candidat à l'obtention d'un planeur de type Pégase confié à la FFVV par l'Armée de l'Air dans l'objectif précis d'aider les jeunes.

8. CONTACTS

Pour toute question ou complément d'information, les interlocuteurs du CRVVB et du CRBH seront ravis de répondre à vos attentes :

Philippe de Péchy

Président

Comité Régional de Vol à Voile de Bretagne

9 rue de la Chataigneraie

35170 BRUZ

Tel : 06 14 48 38 76

Email : president@planeur-bretagne.fr

Stéphane Esnault

Animateur régional – Coordonnateur ETR Vol à Voile Bretagne

Rue de la Noë

35330 Maure de Bretagne

Tel : 06 77 80 34 92

Email : stephane.esnault@planeur-bretagne.fr



Merci pour votre soutien!

